

De-ci, de-là...

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 334

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259978>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ne sont donnés que sur ordonnance du médecin de l'établissement, qui, le lundi et le dimanche après-midi exceptés, est à la disposition des baigneurs. Les prix, extrêmement modiques, ne couvrent pas entièrement les frais d'exploitation; les abonnements rendent les bains accessibles à toutes les bourses. Aussi les bains municipaux furent utilisés en 1927 par près de 9 millions de personnes. Dans les parcs — le nombre des parcs publics va croissant — on aménage des bassins d'eau, où les enfants s'ébattent en été. Nous avons été frappées du grand nombre de beaux enfants du peuple; les figures minables des grandes villes sont certainement plus rares que dans d'autres villes de même importance.

La municipalité dépense beaucoup, sans compter; rien n'est ni trop bon ni trop beau pour le peuple. Pour l'instant, on ne s'occupe que de ceux qui n'ont jamais rien possédé, on apporte de la beauté à ceux qui n'en ont jamais eu, nous dit notre guide. Il admet que la bourgeoisie souffre du régime fiscal, que la construction privée est arrêtée, que les propriétaires d'immeubles sont dans de bien mauvais draps, mais la crise d'après guerre ne laissait pas de doute sur le chemin à suivre. Déjà maintenant on édifie une cité-maison à appartements d'un genre différent, en vue de locataires du monde intellectuel. A notre question si les appartements neufs sont réservés aux seuls socialistes, il fut répondu que tel n'était pas le cas; mais nous avons appris par des personnes parlant d'expérience, que, pratiquement, il faut être inscrit à ce parti pour avoir une chance d'être choisi dans la foule des demandes, qui dépassent encore de beaucoup les possibilités.

L'avenir dira si une socialisation aussi étendue reviendra trop cher à la ville; s'il est possible, sans dommage pour la communauté, de saper l'initiative privée, et d'étrangler par des impôts exagérés certaines entreprises. Ce qui est réalisé aujourd'hui est une œuvre grande, durable et digne de notre admiration.

A. DE M.

De-ci, De-là...

Une nouvelle carrière féminine.

Nous apprenons avec grand plaisir que le Tribunal civil de Bâle vient de nommer au poste de greffier substitut de ce Tribunal M^{lle} Ruth Speiser, Dr en droit et notaire à Bâle. Le poste de greffier à Bâle, comme dans d'autres cantons de Suisse allemande, croyons-nous, et comme au Tribunal Fédéral en tout cas, exige en effet des connaissances juridiques spéciales, ce greffier ayant la responsabilité de la rédaction souvent délicate des jugements du Tribunal.

Toutes nos félicitations vont à M^{lle} Speiser, qui, après avoir

Des andains sont alignés à la hâte, des javelles sont liées en grand nombre par l'ouvrière diligente, qui ne perd pas un instant. La matinée est finie. Au retour, la mère inquiète trouve les petits pleurant dans leurs lits; elle calme les pauvres angoissés, avec un cornet de fraises des bois ou un *barlat* de cerises noires. Les larmes s'éteignent promptement dans le giron maternel! Une femme de mon village, ancienne institutrice d'autrefois, qui enseignait à l'époque des salaires extrêmement bas, où les modestes retraites n'étaient pas connues, a fauché tout une matinée, à l'âge de 85 ans, la veille de sa mort subite. C'est ce qui peut s'appeler une vie de labeur bien accomplie jusqu'au bout.

Dans quelques villages de montagne où la vie est particulièrement dure pour tout le monde, les femmes sont astreintes aux mêmes travaux que les hommes, à des besognes invraisemblables. Crampons aux pieds, à la sortie de l'hiver, quand la disette de fourrage se fait sentir, les paysans se hasardent dans les rochers pour y happer à la courte faux les touffes de foin sauvage (*festuca ovina*). C'est dangereux. Dans la vallée de Salvan, nous dit l'historien local Louis Coquoz, l'abbé de Saint-Maurice dut plusieurs fois rendre des arrêtés sévères mettant au ban ces rochers et précipices, qui faisaient des victimes chez les hardis faneurs. Une femme nous racontait l'autre année que, dans son jeune temps, quand elle « allait aussi au foin sauvage », elle en recueillait tous les mois de l'année.

Vous entretenir de la vie trop dure des paysannes de chacune de nos vallées, avec leurs particularités locales, des femmes de

ouvert aux femmes la profession de notaire, leur ouvre maintenant celle de greffier. Nous souhaitons qu'elle ne s'en tienne pas là: ne dit-on pas, d'ailleurs, que toutes les bonnes choses vont par trois!

Les femmes bourgmestres en Hollande.

Après une bataille assez chaude, une victoire féministe vient d'être remportée à la Chambre hollandaise, qui a adopté par 45 voix contre 35 le projet de loi, défendu notamment par M^{lle} Westermann, députée libérale, qui amende la loi communale de façon à permettre aux femmes l'accès aux fonctions de bourgmestre. Parmi les adversaires les plus acharnés de ce projet se trouvaient les membres du parti calviniste, auquel appartient le Dr. Heemskerck, dont les convictions antiféministes sont bien connues de toutes celles qui ont suivi en mars dernier les travaux de la Conférence de Codification de Droit International.

Il est d'ailleurs assez piquant de constater que la voisine de la Hollande, la Belgique, a admis depuis plusieurs années déjà le droit des femmes à remplir les fonctions de bourgmestre, et que cette mesure a donné d'excellents résultats pratiques.

Disciple de Ghandi.

Nous voulons parler ici de M^{me} Sarojini Naidu, la poétesse que beaucoup d'entre nous ont entendue et rencontrée à des Congrès internationaux, et qui une fois Ghandi arrêté a pris immédiatement sa place à la tête du mouvement nationaliste hindou. Les paroles toujours admirablement poétiques, mais très enflammées de Sarojini Naidu, ne laissent d'ailleurs aucun doute sur son attitude quand le moment de lever l'étendard serait venu, et depuis plusieurs années, elle avait renoncé à tout travail féministe pour pouvoir mieux se consacrer à l'œuvre de Ghandi.

Une inauguration.

Une fort intéressante cérémonie vient d'avoir lieu à Genève le 20 juin, à l'occasion de l'installation à Genève du Bureau international de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles (Y.W.C.A.). Comme tant d'autres, ce Bureau installé à Londres a jugé nécessaire de se transporter, non seulement à proximité de la S.d.N. et du B.I.T., mais encore dans un centre toujours plus fréquenté de vie internationale toujours plus intense, et notre journal, que ne laisse indifférent aucune manifestation de vie internationale féminine, est heureux de lui souhaiter la plus cordiale bienvenue dans sa propre ville.

Ce nouveau Bureau est fort bien situé dans l'appartement, bien connu de nombre d'entre nous, qu'occupa jusqu'à sa mort, M^{lle} Alice Favre, présidente de la Croix-Rouge genevoise, et qui a déjà par conséquent son histoire féminine. Le cachet tout particulier des vastes pièces de style ancien est encore rehaussé par les meubles et les menus objets venus en cadeau des différentes parties du monde; l'assistance était nombreuse, du fait surtout que le

Salvan, portant le *paillet*, des femmes d'Isérables revenant du vignoble harassées de fatigue et gravissant les raides zigzags du sentier qui conduit au village, tout cela nous entraînerait vraiment trop loin. Sous des aspects divers, la vie de la femme de nos régions alpestres est, à quelques détails près, assez uniforme dans l'ensemble. Intelligente, certes la paysanne du Valais l'est sans conteste, qu'on la rencontre au vignoble où elle est descendue, ou surveillant ses troupeaux au mayen. Mais les préoccupations matérielles trop intenses étouffent l'intellectualité dans la famille. Nous croyons pouvoir déclarer cependant que dans nos jeunes villages, où les jeunes gens, se désintéressant naturellement des travaux d'intérieur, ont au fond plus de loisirs que les jeunes filles, ce sont en général celles-ci qui font preuve de plus de goût, non seulement artistique, mais, dirais-je, littéraire.

... Avant de finir, je voudrais encore attirer l'attention sur les diverses tentatives qui ont été faites pour introduire chez nous du travail de fabrique à domicile: travaux de pierristes, de brodeuses, de tisseuses de soie, tous métiers éphémères ou intermittents. Ou bien le travail manque quand l'ouvrière s'est installée, avec certains frais, assez lourds pour elle; ou bien elle n'y gagne pas « l'eau qu'elle boit », comme on dit vulgairement. Peut-être en est-il de ces ouvrières qui, attendant leur travail des fabriques de Saint-Gall ou d'ailleurs, ne se tirent pas mieux d'affaire, tout compte fait, que les femmes d'autrefois, obviant au chômage hivernal en s'en allant dans les villages de la plaine avec leur rouet, pour gagner 15 à 20 centimes par jour, plus la soupe maigre et

Comité Universel des Unions chrétiennes, justement en session à St-Cergues, avait quitté *in corpore* les hauteurs jurassiennes pour assister à cette cérémonie. Celle-ci fut émouvante dans sa simplicité, et se continua par un culte interecclésiastique organisé à la cathédrale, alors qu'en intermède une garden-party, dans le merveilleux parc de Mme Alf. Bertrand, permit à nos nouvelles hôtes de faire plus ample connaissance avec toutes celles qui, à Genève, manifestent cet esprit d'entraide spiritualiste, si largement et intelligemment représentée par l'Y. W. C. A.

(Notons à ce propos que, des 8 organisations féminines internationales constituées en un *Joint Standing Committee*, quatre maintenant ont leur siège à Genève, deux à Londres, une en Amérique et une à Paris).

La première femme diplomate en France.

Notre confrère *La Française* rappelle qu'à la suite d'une démarche faite par l'Association des femmes juristes, que préside Mme Suzanne Grinberg, les femmes avaient été déclarées admissibles aux concours du Ministère des Affaires Etrangères, que doivent passer les futurs diplomates. Et tout récemment, une jeune fille, Mlle Suzanne Borel, vient d'être reçue avec plein succès à ce concours. On ignore encore à quel poste elle sera affectée (son concours lui donnerait droit, si elle était un homme, à celui d'attaché d'ambassade ou de consul suppléant), mais on ne peut que lui souhaiter un prompt emploi de ses capacités.

Toujours le pastorat féminin.

Le colloque romand des pasteurs de l'Eglise nationale vient, dans sa récente réunion d'Yverdon, de traiter de la question du pastorat féminin, défendue par le partisan très chaud de cette réforme qu'est, depuis de longues années, M. le pasteur Paul Chappuis (Vaud), alors que la thèse contraire était soutenue par M. le pasteur Correvon (Genève). Finalement, et malgré l'expérience si favorable de Genève, et la récente décision de l'Eglise libre vaudoise, ces messieurs n'ont pas osé aller jusqu'à admettre l'idée de la femme pasteur, et se sont arrêtés à moitié chemin, c'est-à-dire à l'admission des femmes simplement aux services auxiliaires de la paroisse.

Congrès et Cours de cet été.

Ne songeons pas à en établir la liste complète: ce serait au-dessus de nos forces! Toutefois, dans cette liste que vient allonger chaque courrier, relevons spécialement deux réunions intéressantes: d'abord le III^{me} Cours de Vacances destiné aux membres du personnel enseignant de tous pays, et qu'organise cette année de nouveau le Bureau International d'Education (44, rue des Maraichers, Genève), du 28 juillet au 2 août prochain. Comme les

le gîte. Par ailleurs, nous avons aussi entendu les doléances d'un industriel qui avait introduit à la montagne un travail manuel féminin, et qui ne put obtenir de ses ouvrières la dextérité et la délicatesse nécessaire à ce travail, en raison de l'alternance de cette tâche méticuleuse, qui exige des doigts agiles et souples, avec les grossiers travaux de la terre. Les doigts de la faneuse ne sont pas ceux d'une dactylo!

Je me demande si ce problème de l'introduction des travaux à domicile est suffisamment étudié? car il faudrait éviter d'en faire une exploitation irrationnelle.

... Encore un mot: les mœurs se sont adoucies, les lois qui les reflètent, également. Mais je crois devoir constater qu'elles renferment encore bien des points concernant la femme qui rappellent trop brutalement la barbarie ancestrale. Je veux seulement faire allusion ici au sort, à la situation presque hors la loi, qui est faite aux filles-mères.

Certes, les jeunes filles descendant de nos montagnes pour se rendre en place dans les villes sont honnêtes, mais inexpérimentées et sans défiance. Si un triste événement se produit, très rare heureusement, si elles sont victimes d'un séducteur, quel retour dans la famille besogneuse! L'opprobre et la misère s'allient, qui font que de chute en chute, le crime succède à la faute et à la perte de l'honneur. Il y a quelques semaines, nos journaux ont rapporté le fait que les gendarmes d'une localité avaient arrêté une jeune femme qui, abandonnée par un lâche, et peut-être reniée par les siens, avait commis un infanticide. De la recherche du premier coupable on ne paraît pas s'être soucié. N'est-ce pas monstrueux? Un des postulats essentiels des groupements féministes ne serait-il pas d'intensifier la rigueur des lois dans le sens d'une recherche plus sévère de la paternité? Nos mœurs et notre soif de justice à l'égard du sexe faible y trouveraient quelque avantage...

M. GABBUD.

précédents, ce Cours est destiné à faire connaître la S. d. N. aux éducateurs, et à leur permettre de discuter ensemble les meilleurs moyens de développer l'esprit de coopération internationale. A son programme figurent donc, en plus des conférences sur l'organisation de la S. d. N., du B. I. T., de la Cour de Justice internationale, des études sur le développement de l'esprit de justice, de l'esprit de collaboration chez l'enfant, sur les efforts déjà accomplis dans divers pays pour développer l'idée de la coopération internationale, etc., etc.

En second lieu, l'Association internationale pour la Protection de l'Enfance (siège: 67, avenue de la Toison-d'Or, Bruxelles), annonce que sa IX^{me} session se tiendra, en raison du centenaire de l'indépendance de la Belgique, à Liège, du 31 juillet au 4 août. Tous les gouvernements, comme toutes les institutions et personnalités s'intéressant à la protection de l'enfance, ont été invités spécialement, et le Congrès est ouvert à tous les congressistes, moyennant une inscription de 25 fr. (60 fr. avec les rapports et comptes-rendus). Parmi les principaux sujets traités, relevons celui de la tuberculose chez les écoliers, de la protection de l'enfance à l'âge préscolaire, de la digestion et de la nutrition du nourrisson, de la situation des enfants dont les parents vivent séparés, etc., etc.

Les femmes et la chose publique

Chronique parlementaire fédérale

Une chaleur torride s'est abattue pendant ce beau mois de juin sur les coupes du Palais fédéral; et les séances longues et somnifères ont duré parfois plus de 7 heures par jour! Il y eut toutefois des journées plus récréatives: excursions dans les environs verdoyants de Berne organisées par groupements politiques, puis l'invitation générale à aller voir, ou plutôt déguster, les produits de la célèbre « Zika », à Zurich.

Sous la présidence de M. Graber — le nouveau membre du Comité central de notre Association pour le suffrage — le Conseil National a attaqué le premier gros morceau de la session, le rapport de gestion des affaires fédérales en 1929. Celui-ci n'a donné lieu ni à des discussions importantes, ni à des décisions nouvelles. Après une longue période de déficits, les comptes de la Confédération bouclent, pour la seconde fois, avec un bénéfice de 24 millions, dont 15 seront affectés à un versement aux C. F. F. pour les services supplémentaires effectués pendant la mobilisation. En face de ce résultat satisfaisant, la Commission a invité le Conseil fédéral à étudier la possibilité d'une réduction des taxes postales, mais M. Musy s'est empressé d'affirmer que cette réduction entraînerait une diminution des recettes postales de 14 millions, ce qui risquerait d'ébranler à nouveau notre situation financière. Il faut être d'autant plus prudent que 80 % de nos recettes fédérales proviennent des droits d'entrée et des taxes postales, deux sources gravement menacées par la crise économique qui se prépare dans le monde entier. Il ne faut pas oublier, non plus, que la Confédération est toujours en face d'une dette de 1 1/2 milliard qu'il s'agit d'amortir peu à peu.

La Régie des alcools boucle ses comptes cette année avec un bénéfice de 7 millions, ce qui indique le rétablissement de conditions saines et normales. Les cantons bénéficieront d'une répartition de ce bénéfice, à raison de fr. 1.70 par tête d'habitant. Les Chambres ont approuvé un arrêté fédéral sur le recensement du 1 au 6 septembre 1930, en conséquence de la votation du 6 avril dernier, de tous les appareils à distiller, en vue des concessions et des dédommagements à accorder aux distillateurs. Tous les appareils que leurs propriétaires omettront de déclarer à cette date perdront et le droit d'être utilisés, et celui à un rachat ultérieur par la Confédération.

Le second morceau de résistance des débats du National a été la suite de la discussion de la loi fédérale sur l'assurance vieillesse, arrêtée à l'art. 9 lors de la session de mars. M. Schulthess, en récapitulant les grandes lignes de ce projet, a déclaré que celui-ci résulte d'un esprit de modération et d'adaptation à un but possible à atteindre. Les rapporteurs de la Commission, MM. Mächler et GrosPierre, ont constaté de leur côté avec satisfaction que la votation du 6 avril sur le